REÇU A LA PRÉFECTURE
22 JAN. 2007

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 3e/02-07
Séance du 19 JAN. 2007

DECISION DE RECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE DU DEPARTEMENT DE DELAISSES SITUES A MULHOUSE ET A BRUNSTATT

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU la délibération n° 2006/I-5e/01 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative aux moyens des services de l'Assemblée,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de reclasser dans le domaine privé du Département, les parcelles cadastrées sous :

  Commune de BRUNSTATT
  Section 10 n° 59/13 "Illberg" avec 2,21 ares, sol
  Section 10 n° 62/9 "Illberg" avec 0,62 are , sol
  Section 10 n° 77/9 "Illberg" avec 0,74 are , sol

  Commune de MULHOUSE
  Section IB n° 153/80 "Illberg" avec 0,22 are, sol.

- Autorise leur rétrocession à la Ville de MULHOUSE à l'Euro symbolique.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 22 JAN. 2007
Publication : 26 JAN. 2007
Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1er Vice-Président
Rémy WITH

Adopté
.....voix contre
.....abstentions